

**S14**  
Synergie...

**S14**  
Synergie asbl

# Rapport d'activités

*Rapport d'activités*  
**2017**

## **Sommaire :**

Introduction	03
Contexte	03
Présentation générale	05
Méthodologie	07
Objectifs poursuivis	09
Organisation globale du projet	11
Fonctionnement de la structure	13
Critères d'admission et de refus	16
L'équipe et son organisation	17
Caractéristiques du public	23
Relations avec le réseau	28
Supervision et formation	28
Perspectives	33
Conclusion	33

## Introduction

### 1 - Contexte

Au cours de l'année 2017, le réseau d'accueil belge a constaté une diminution des arrivées de migrants, dans la continuité de 2016. Fedasil a donc poursuivi sa réorganisation en fermant des centres, avec pour objectif un retour à la capacité d'accueil d'avant la crise migratoire de 2015.

Les données de l'Agence Fédérale (Fedasil) ne tiennent cependant pas compte des migrants « en transit » qui n'entrent pas dans le système. Depuis septembre 2017, la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés organise l'hébergement chez des particuliers, de migrants se trouvant au parc Maximilien. Si ces pratiques ne sont pas inédites, la coordination de cet accueil et le nombre élevé de participants nous forcent à considérer ces nouveaux acteurs, à nous interroger et à nous positionner en tant que professionnels. Face à la vulnérabilité de ces migrants, on ne peut faire l'économie de l'expertise des travailleurs.

Des institutions comme Synergie14 se chargent d'accompagner les MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés) ou plus globalement des jeunes avec des difficultés liées à l'exil, dans la régularisation de leur situation administrative, la recherche de logement, la formation, la scolarité...

*En 2017, 199 jeunes au moins ont été accueillis, informés, orientés et 103 d'entre eux ont été hébergés à Synergie14.*

Le nombre de jeunes hébergés à la demande de Fedasil ou de l'Aide à la jeunesse (tribunal ou SAJ) en 2017 a connu une légère diminution ; par contre, celui de jeunes « en transit » ayant sollicité une aide de Synergie14 reste élevé. Ce public particulier a également fait émerger une autre mission importante : celle de l'information et de la guidance des intervenants extérieurs en contact avec ces jeunes non pris en charge par le système, principalement les bénévoles et familles de la plateforme citoyenne.

Un travail remarquable empreint de chaleur et d'humanité a été réalisé par une équipe dynamique, compétente, appuyée par des bénévoles motivés et un Conseil d'Administration présent, bienveillant et à toute épreuve.

Ce travail est rendu possible par le soutien financier des institutions publiques (FWB, Fedasil, Cocof, Cabinet Fremault...) et des donateurs privés dont des membres du CA.

## **2 - Présentation générale**

Synergie14 est une initiative d'un groupe de réfugiés et étudiants issus pour l'essentiel de l'Afrique subsaharienne réunis autour de la question : l'exil et après ?

Ce groupe a été vite rejoint par d'autres personnes intéressées par la problématique de la migration, les questions d'éducation, d'aide à la jeunesse et/ou des droits de l'Homme.

L'association s'est définie deux axes d'interventions : un en Afrique et un en Belgique.

### ***L'axe d'intervention en Afrique***

L'axe d'intervention en Afrique s'est concrétisé à travers la mise en place d'écoles de devoirs qui visent à donner les mêmes chances de réussite scolaire aux enfants issus des familles déshéritées victimes des politiques éducatives inadaptées et peu performantes. Une léthargie dans la recherche de fonds pour pérenniser ces écoles de devoirs s'est observée au fil des années ; ce qui a conduit à l'affaissement de cet axe depuis 2010, un axe pourtant aussi utile que majeur.

### ***L'axe d'intervention en Europe***

Le deuxième axe a porté sur la création en Belgique d'une structure d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA) ou plus largement, de tout jeune avec une problématique liée à l'exil (depuis 2014).

Cette structure se positionne comme une alternative au dispositif d'accueil classique mis en place par l'État belge. En effet, tout en travaillant en complémentarité et en étant soutenu financièrement par les autorités publiques, notre accueil vise une prise en charge plus individualisée d'un public spécifique : les jeunes en rupture, ou du moins ceux qui ne parviennent pas à s'accrocher au dispositif d'accueil traditionnel pour de multiples raisons liées la plupart du temps à l'absence de perspectives d' « intégration » et à la discordance entre les attentes des jeunes et la réalité à laquelle ils se voient confrontés.

Notre cadre d'accueil se veut convivial et bienveillant pour que les jeunes puissent être aidés à réfléchir aux décisions qu'ils doivent prendre en fonction de leurs parcours particuliers et des possibilités concrètes qui s'offrent à eux sur le plan administratif et social.

Il s'agit donc :

→ d'un espace de mise en confiance où le jeune peut s'exprimer, dialoguer avec des accompagnateurs dont certains ont connu le parcours d'exil, d'accueil et d'intégration classique.

→ d'un lieu de clarification de situation et d'élaboration du projet personnel du jeune (scolarité, formation, régularisation de la situation administrative, accompagnement pour une mise en autonomie...).

→ d'un cadre privilégié pour proposer une pause réflexive, pour travailler un problème particulier, ou pour permettre un temps de repos, tant aux primo-arrivants qu'aux jeunes déjà accueillis dans le réseau.

### **Méthodologie de prise en charge**

La méthodologie de travail développée à Synergie14 est adaptée à un groupe cible spécifique, insuffisamment pris en charge dans le système d'accueil classique. Le séjour des jeunes au sein de notre structure est mis à profit pour diagnostiquer les causes des difficultés endurées et dégager des perspectives réalistes.

La méthodologie de travail est basée sur :

- un accompagnement éducatif, social et administratif adapté,
- un suivi des aspects juridiques avec l'appui d'une juriste membre du CA en cas de besoin,
- une prise en charge des difficultés psychologiques par la psychologue de l'équipe en lien avec des institutions partenaires spécialisées (Exil, Solentra, Ulyss...)
- l'individualisation de l'offre

- le caractère communautaire de l'accueil

Le caractère communautaire de cette prise en charge se dénote notamment par la responsabilisation du groupe dans le fonctionnement quotidien de la structure. Il est fait appel à la participation des jeunes pour tout ce qui relève des tâches quotidiennes. Ils participent au ménage, à la restauration et sont appelés à se soutenir mutuellement.

Les entretiens formels se font en binôme (l'assistante sociale et le référent du jeune) dans nos locaux ou dans le lieu de vie du jeune (famille, réseau, studio autonome, institution d'hébergement).

Les divers entretiens (formels et informels) visent à bien cerner les aspects suivants dans le but de mieux aider le jeune dans notre institution, dans sa famille ou son réseau, dans la prochaine institution :

- \* Le parcours du jeune

- \* Ses attentes : par rapport à son lieu de vie, à ses relations avec la famille, à l'apprentissage d'un métier, à sa scolarité, à ses loisirs...

- \* Les ressources mobilisables par le jeune : réseau social (parents, fréquentations), relais institutionnels à activer (psy, AMO, soutien scolaire...)

- \* Comportement observé : par rapport aux autres jeunes, à l'équipe, fréquentations extérieures, fréquentation scolaire, comportement en dehors de la structure (interpellations de police...).

Nous sommes attentifs aux aspects suivants :

*Culture du lien* : dans chaque situation, un contact privilégié est maintenu avec les autorités mandantes, la famille ou les tuteurs ou toute autre source d'orientation du jeune afin de travailler sur la situation et amorcer un travail de définition de projet. Un relais est également établi avec les prochains intervenants dans le parcours du jeune (structure d'accueil ou autre)

Ce lien se fait via des rapports, des coups de fil, des invitations à des entretiens avec le jeune...

Guider le jeune pour qu'il se projette réalistement dans l'avenir : La méthodologie mise en place consiste à mobiliser progressivement le jeune autour d'un projet qui tienne compte non

seulement de ses attentes mais également des possibilités administratives et sociales pouvant s'offrir à lui.

Il s'agit de partir de la singularité de chaque jeune, de tenir compte de ses attentes, de les intégrer dans un projet possible et de le responsabiliser dans la réalisation de ce dernier.

Aider le jeune à exister, dans un groupe : La méthode de travail au quotidien se fonde sur la combinaison d'une gestion communautaire du groupe et d'une prise en charge individuelle des questions administratives.

Un accompagnement sur mesure : L'individualisation de l'accompagnement se traduit par le respect du rythme de chaque jeune et la définition d'un processus d'accompagnement personnel dont les balises d'évaluation sont définies d'un commun accord.

Chaque jeune dispose d'un référent individuel qui coordonne cet accompagnement personnel.

Le suivi combine à la fois des contacts informels dans le cadre des activités et du quotidien mais aussi des entretiens individuels formels.

L'accompagnement individuel repose dans un 1er temps sur le recueil d'informations sur le jeune : son identité, son parcours, ses attentes, sa situation familiale, ses relations, son niveau d'instruction. Ces informations sont récoltées au cours des entretiens formels et informels, et ce de façon progressive :

Entretiens formels par l'assistante sociale et l'éducateur de permanence, le tout premier ayant lieu dès le lendemain de l'arrivée du jeune

Entretiens informels par l'éducateur référent ou tout autre membre de l'équipe suivant les opportunités (activités, repas, situation de tensions...)

## **Objectifs poursuivis**

- Informer le jeune :

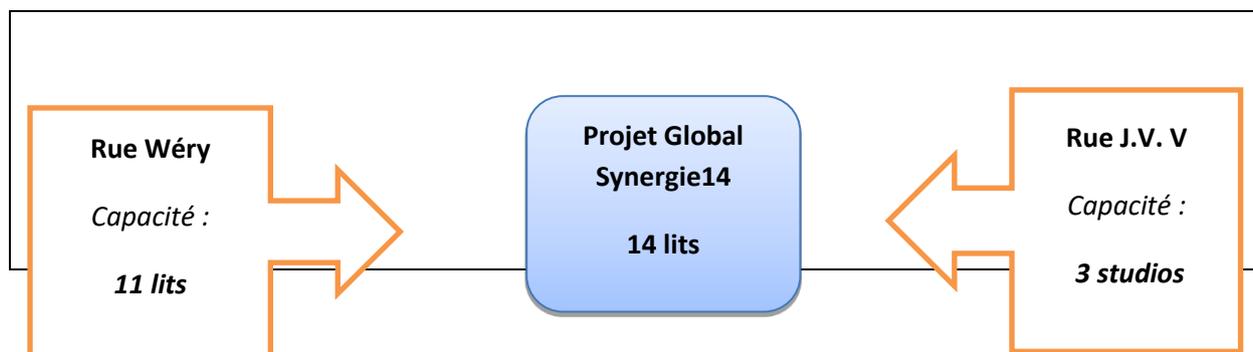
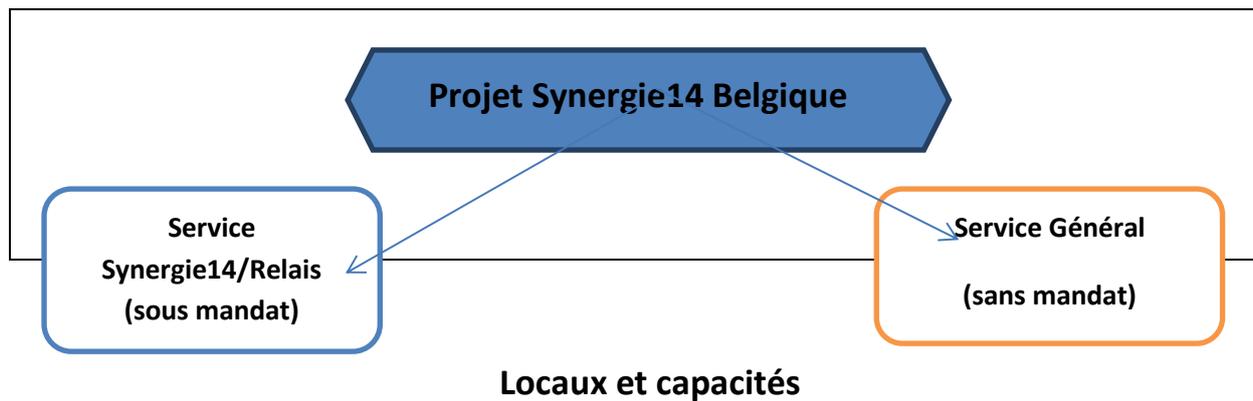
Sur les institutions, le pays d'accueil, les procédures, les services disponibles

- Permettre au jeune et à sa famille ou sa source d'orientation de reprendre une relation devenue problématique
- Prévenir ou désamorcer les crises
- Faciliter une intégration harmonieuse du jeune au travers :
  - D'un accompagnement scolaire du jeune ou des cours d'alphabétisation à l'intérieur même de notre institution par des bénévoles enseignants de formation
  - Des ateliers comme l'atelier Table de paroles qui développe différents éléments de la vie quotidienne en Belgique à savoir santé, mutuelle, transport, Ecole, codes culturels
- Responsabiliser le jeune (l'amener à se définir un projet de vie réaliste) et développer ses compétences en autonomie fonctionnelle notamment au travers de l'utilisation de certains outils comme l'Eva Goa.
- Accompagner le jeune dans les démarches administratives
- Réintégrer le jeune dans sa famille
- Sécuriser des jeunes des dangers de la rue auxquels ils sont exposés notamment les risques d'abus et d'instrumentalisation par certains adultes malveillants
- Mettre le jeune en studio autonome

Notre mission est mise en œuvre via les éléments suivants :

<b>Intitulé</b>	<b>Contenu</b>	<b>Fréquence</b>	<b>H</b>
<b>Accueil</b>	Accueil, restauration, internet, ateliers, blanchisserie,	Toute la semaine	9h30-22H
<b>Accompagnement administratif et psychosocial</b>	Définition de projet, recherche école, ouverture des droits, suivi individuel, accompagnement psychologique, social etc.	Du lundi au vendredi	9H30-17H30
<b>Hébergement</b>	Hébergement des jeunes dans des situations de crise, en « time out* », pour un signalement.	Toute la semaine	24h/24
<b>Activités culturelles et sportives</b>	Football, fitness, piscine, bowling, escalades, theatre, sortie cinema, ect	Planning	9h30-22h
<b>Ateliers</b>	Cuisine, Informatique, table juridique, cours alpha, tables de paroles, Eva Goa etc	Planning	9h30-22h

### Organisation globale du projet en Belgique



### **Répartition de lits selon les services**

**Service PPP Synergie14/Relais : Service sous mandat**

Nombre total de places en hébergement : 4 (toutes dans la maison principale sise Rue wery).

Sources d'orientation :

- le conseiller de l'aide à la jeunesse,
- le directeur de l'aide à la jeunesse,
- le tribunal de la jeunesse,
- le jeune lui-même

**Service général : Service sans mandat**

Nombre total de places en hébergement : 10 (dans la maison principale et à rue VV)

Sources d'orientation :

- Centres fédéraux,
- dispatching Fedasil
- cellule MENA de Fedasil
- Service de tutelles
- AMO
- Jeune lui-même

RELAIS				
Objectif général : Offrir un cadre d'accueil et d'accompagnement alternatifs en faveur des Mineurs Etrangers				
	Source d'orientation	Nombre de places	Modalité	Durée de séjour
<b>Objectif spécifique 1 (PEC sous mandat)</b>  Assurer une prise en charge des jeunes qui nécessitent une aide immédiate.	conseiller d'aide à la jeunesse directeur de l'aide à la jeunesse tribunal de la jeunesse jeune lui-même	4	Mandat	30 jours ouvrables renouvelables une fois. Exceptionnellement plus de 60 jours sur demande de Synergie14 avec accord du mandant (1 mois ; 3 mois ; 6 mois ; 1an)
<b>Objectif spécifique 2</b>  Organiser un accueil dans des situations de crise et d'urgence	centres Fedasil tuteurs service de tutelles le concerné AMO autres intervenants	5	Demande	15 jours renouvelables 1 fois (plus d'un mois en accord avec la cellule MENA de Fedasil)
<b>Objectif spécifique 3</b>  Favoriser la mise en œuvre d'un projet de vie  Permettre au jeune de faire une expérience de vie en autonomie	centres Fedasil tuteurs service de tutelles le concerné AMO autres intervenants	5	Evaluation des phases précédentes et définition de projet  Mise en œuvre de projet défini	2 mois à 6 mois

### Fonctionnement de la structure

La maison fonctionne sur un mode communautaire. L'ambiance est familiale et la dynamique de travail se profile sous cet ordre. Une attention particulière est mise afin de créer une dynamique de groupe à même de favoriser des échanges positifs entre les jeunes. La structure se trouve au croisement des centres d'accueil et de la Rue ; par ce fait, elle accueille une diversité de jeunes dans des situations administratives et sociales variées.

Nous misons des fois sur la « pédagogie de l'exemple » pour que les expériences cahoteuses des uns servent à éclaircir d'autres jeunes et leur éviter les mêmes travers.

Le fonctionnement quotidien de la maison repose sur la responsabilité de chacun ; travailleurs et jeunes sont mobilisés pour assurer l'ordre au sein de la maison et faire face aux différents besoins qui sont exprimés.

Les règles de vie sont périodiquement mises en discussions et la pertinence des mesures précédemment mises en place, évaluée.

La mise en place de ce système est liée à plusieurs enjeux majeurs :

**a) Préserver les aptitudes positives engrangées sur le parcours et éviter au jeune la posture « d'assisté »**

Après un parcours relativement long et difficile au cours duquel les jeunes n'ont compté que sur leurs propres aptitudes et le soutien de leurs pairs, le séjour dans les institutions les plonge dans un univers où les besoins sont pris en charge par les travailleurs du centre.

Cette nouvelle situation peut avoir des conséquences sur la perception que le jeune quant aux possibilités qui s'offrent à lui. Il arrive, en effet, que les jeunes démesurent le service qu'on peut leur offrir et adoptent des comportements contraires à ceux qui pourraient faciliter leur adaptation à l'institution et leur parcours en Belgique.

Il s'agit d'utiliser au mieux les expériences d'autonomie qu'ils ont acquises sur leur parcours migratoire et l'adapter au nouveau cadre de vie et de projet.

**b) favoriser une restauration respectueuse des habitudes alimentaires des jeunes**

Les jeunes sont responsables de la préparation des repas chauds 4 jours sur 7. Les intervenants mettent à leur disposition les moyens nécessaires. Ce sont eux qui décident du menu, font les courses et préparent le dîner sous le regard attentif de l'éducateur de permanence.

Cette organisation de la restauration permet non seulement aux jeunes d'origines, de croyances religieuses différentes d'établir une discussion sur le menu et désigner les personnes qui vont s'en occuper mais aussi de s'alimenter convenablement dans le respect de tous.

### **c) travailler la dynamique de groupe et la tolérance**

Les plus anciens dans la maison sont mis à contribution pour insérer les nouveaux venus. Ils sont ainsi valorisés et peuvent, si leur âge et leur comportement le permettent, prendre la posture d'ainés.

Les difficultés entre jeunes sont gérées en communauté ; une réunion se tient et les responsabilités de chacun sont situées. Il est fait appel à leur responsabilité et nous leur rappelons les raisons pour lesquelles ils sont en Belgique et les conséquences que des comportements indéliques pourraient avoir sur le projet en préparation ou mis en œuvre.

Les ateliers constituent un moyen particulier d'établissement de liens forts avec les jeunes. Toute l'équipe participe aux activités culturelles ou sportives. Les camps bimensuels en sont un exemple illustratif.

### **d) le rapport à l'autorité**

Un travail particulier est mené pour clarifier la place et les responsabilités de chacun au sein de la structure (jeunes comme éducateurs). Une ambiance de respect et d'interaction étroite est instaurée ; ce qui participe à la prévention de beaucoup de frictions et de tensions.

### **e) la prise en main : présenter la maison ; le jeune se pose**

Elle consiste à présenter la structure au jeune, la philosophie de travail et à l'insérer dans le groupe de jeunes.

Les règles de vie reprises sur un document tenant lieu de règlement intérieur, sont oralement expliquées au jeune dans la langue qu'il maîtrise à son arrivée dans nos locaux. Dès cet instant nous essayons de responsabiliser le jeune sur son séjour et ses projets. Nous veillons à maintenir entre les jeunes, un rapport de fraternité à même de permettre à chacun de se sentir soutenu par les autres, de se sentir dans une famille.

« Sois le bienvenu, je m'appelle....., je suis permanent dans la maison et comme les autres travailleurs que tu rencontreras, nous sommes là pour t'aider à avancer positivement dans ton parcours. Si tu as des préoccupations, n'hésite pas à en parler à tout moment à l'un ou à l'autre »

Nous évitons de faire tout de suite appel à l'administratif car il est important de permettre au jeune d'abord de se poser.

Ses demandes particulières, par contre, sont entendues et les réponses autant que faire se peut, sont aussitôt cherchées.

#### **f) La mise en confiance**

Nous créons les conditions pour que le jeune soit en confiance. Nous lui témoignons de la confidentialité qui entoure le traitement des informations qu'il transmet.

Ces informations ne sont externalisées qu'avec l'accord du jeune et seulement vers des destinataires qui en feront un traitement qui tienne fondamentalement compte de l'intérêt du mineur, donc de nature à favoriser une évolution positive du jeune.

La collecte d'informations pertinentes pour accompagner les jeunes ne se fait que rarement de manière directive. Les entretiens formels ne permettent le plus souvent que de décider des actions à mener. D'où beaucoup d'entretiens faits en informel notamment par les référents des jeunes.

Toute occasion est bonne pour travailler et rassembler les informations : faire la vaisselle, les courses, participer à une sortie, un match de football, les différents ateliers comme la table juridique, les tables de paroles. Le remplissage des fiches Eva Goa est également une bonne occasion.

#### **Critères d'admission et de refus**

La prise en charge est inconditionnelle : le parcours antérieur du jeune (vécu de rue, accueil en institution fermée, etc.), le dossier disciplinaire du jeune, les difficultés de comportements, le profil social etc. ne constituent pas des critères de refus.

Le projet n'est cependant pas adapté pour les problématiques médicales lourdes requérant une infrastructure ou un personnel soignant spécialisé. Le projet ne cible pas non plus les

jeunes pour lesquels la dimension exil (le leur ou celui de leur famille) n'est pas à prendre en compte.

L'accueil repose sur la volonté du jeune : son accord est nécessaire pour intégrer le projet. Cet accord est compris dans le sens large : un 1<sup>er</sup> contact de qualité permettant souvent d'encourager positivement le jeune à participer au projet.

### **L'équipe et son organisation**

Le personnel d'encadrement est composé de :

- 5 éducateurs (TP) : Madi Alhasan (en remplacement de Bouba I. Rikou), Sanni Lahasan, Rafael Federici, Deh Amadou, Christophe Pires (en remplacement de Kiran Garip).
- 1 coordinateur/éducateur : Thomas Senghor
- 1 experte sociale (TP) : Sacha Wronski en contrat de remplacement de Vinciane Gillet
- 1 psychologue (mi-temps) : Hélène Solanet
- 1 secrétaire administrative (3/4T) : Audrey Declercq
- 1 directeur (TP) : Oumar Moussa
- 1 technicien de surface (TP) : Souleymane Farié
- 1 expert-comptable (externe) (1/4T) : Nicolas Mierzwa

L'équipe est pluridisciplinaire (sociologue, éducateurs spécialisés, secrétariat, psychologue, animateurs...)

L'expérience de certains membres de l'équipe qui ont vécu un parcours d'exil, d'accueil, et le processus d'intégration classique, est valorisée pour :

- faciliter la lecture multidisciplinaire des différentes situations rencontrées dans le cadre du projet (ces échanges ont lieu via un briefing quotidien, la réunion d'équipe hebdomadaire, les intervisions).
- créer l'accroche nécessaire avec les bénéficiaires (partage de vécus similaires).

L'équipe est aussi multinationale : 6 nationalités sont représentées dans l'équipe (Belgique, France, Niger, Sénégal, Algérie, Mauritanie).

La complémentarité de l'équipe : Chaque membre de l'équipe, en plus de la présence éducative, a une spécificité administrative et d'accompagnement social.

L'organisation du travail permet d'éviter le cloisonnement des services. Un même travailleur peut appartenir à plusieurs des services suivants : service social, service administratif, service éducatif, l'Intendance.

La présence éducative est assurée 24h sur 24 et 7j sur 7, la répartition sur journée type étant : H1 : de 9h30 à 17h30 (deux éducateurs) ; H2 : de 17h à 23h (un éducateur) et H3 : de 23h à 9h30 (un éducateur).

L'équipe est soutenue par la présence de volontaires et stagiaires :

Les stagiaires et bénévoles sont recrutés via un entretien permettant d'évaluer leur engagement et leur adhésion au projet.

Ils sont affectés à des activités particulières (cours de Français, ateliers et animations) ou assurent des permanences (évaluation en fonction du profil du stagiaire ou du bénévole et de la dynamique du groupe de jeunes).

Les stagiaires proviennent principalement des écoles de formation pour éducateurs ou assistants sociaux.

L'équipe de Synergie14 s'appuie sur un conseil d'administration composé des personnes suivantes :

- Président : David Cardon de Litchbuer
- Vice-Président : Olivier Solanet
- Secrétaire Général : Issa Chaibou
- Membres : Barbara Verdikt, Eloise D'Oultremont, Samba Diop, Fabian Delcross (A noter la démission de Madi Lahsan du CA suite à son engagement en tant qu'éducateur)

### a) Définition de fonction des membres du personnel

- Le directeur : il est chargé de :
  - la mise en œuvre du projet pédagogique
  - la coordination des activités
  - la gestion administrative et financière de l'Asbl
  - la représentation de l'institution
  - l'optimisation de l'organisation du service et la participation à l'amélioration permanente des performances
  - la gestion du personnel
  - L'animation des réunions d'équipe et pédagogique

Le directeur veille au respect des réglementations en vigueur. Chargé de la gestion journalière, il est l'interface entre l'équipe et le CA.

Le directeur participe également au suivi des jeunes, aux entretiens avec ces derniers et leur réseau ou leurs familles. En effet, sa plus-value liée à ses doubles expériences et appartenances, celles de l'Afrique terre natale et de la Belgique terre d'accueil, est exploitée dans la conception et la mise en œuvre des actions.

- La secrétaire administrative

En plus des tâches de secrétariat classique, elle gère, sous la supervision du directeur, certains dossiers :

- Assurer le soutien logistique et administratif
- Etablir et maintenir un système de classement et d'archivage des dossiers du personnel et autres dossiers traités dans le centre
- Rédiger les textes, notes, mémos et présentations nécessaires au bon fonctionnement interne du service
- Etre l'interface entre le service et les fournisseurs ou partenaires externes (administrations, secrétariat social)
- Veiller au paiement régulier des factures et autres prestations
- Tenir à jour les dossiers des subsides et les justificatifs y afférents

- Les éducateurs : ils se doivent de :
  - Assurer l'accueil et les permanences de nuit et de jour
  - Participer à la définition des projets des jeunes
  - Assurer l'encadrement éducatif des jeunes
  - Organiser les activités et ateliers
  - Veiller au bien être des jeunes hébergés
  - Participer aux évaluations
  - Assurer l'ordre et le maintien d'une bonne dynamique de groupe
  - Etre référent des jeunes
  - Veiller à l'hygiène des locaux
  - Participer aux évaluations.
  
- L'experte psycho-sociale : elle est chargée de :
  - Accompagner les jeunes dans les démarches administratives
  - Assurer les permanences
  - Participer à la définition des projets des jeunes et leur mise en œuvre
  - Participer à la mise en œuvre des ateliers
  - Relayer les informations jeunes aux autres intervenants (responsables des centres, tuteurs, mandants...)
  - Participer à la gestion des demandes de prise en charge
  - Rédiger les rapports aux mandants
  - Rédiger les PV des réunions d'équipe
  - Tenir à jour le cahier de présence des jeunes
  
- La psychologue :
  - Participer au plan d'accompagnement individuel
  - Identifier les résidents les plus vulnérables et ceux avec des problèmes spécifiques et assurer la guidance vers des structures ou personnes spécialisées
  - Rédiger les PV des réunions d'équipe
  - Tenir à jour le cahier de présence des jeunes

- Le technicien de surface :
  - Entretien des locaux
  - Assurer l'hygiène dans les chambres des jeunes, la cuisine, les bureaux...

Tous les membres de l'équipe, excepté le technicien de surface, sont aptes à effectuer l'accueil et la prise en main d'un jeune.

## Caractéristiques du public pris en charge

### Public accueilli en 2017

**199** jeunes au moins, ont sollicité une aide quelconque auprès de Synergie14 en 2017 : informations, guidance, accompagnement psycho-social, administratif, activités.

Une centaine d'entre eux ont fait l'objet d'une prise en charge avec hébergement à Synergie14 durant l'année 2017 dont **60** dans le cadre Fedasil et **20** dans le cadre Aide à la Jeunesse.

Chaque jeune est compté une seule fois même s'il a été accueilli plusieurs fois à des périodes différentes de l'année.

<div style="background-color: #4f81bd; color: white; padding: 10px; border-radius: 10px; margin-bottom: 10px;">Jeunes accueillis en 2017 : 199</div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="background-color: #4f81bd; color: white; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 45%;">                     Jeunes pris en charge et qui devaient intégrer le réseau FEDASIL : 179                 </div> <div style="background-color: #4f81bd; color: white; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 45%;">                     Jeunes pris en charge de la FWB :20                 </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #4f81bd; color: white; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 30%;">                     Jeunes en provenance des familles et du parc Maximilien : 119                 </div> <div style="background-color: #4f81bd; color: white; padding: 10px; border-radius: 10px; width: 30%;">                     Jeunes du réseau FEDASIL : 60                 </div> </div>	<b>2017</b>
Nombre FEDASIL	<b>60</b>
<i>Jeunes en provenance du parc Maximilien</i>	<b>97</b>
<i>Jeunes en provenance de familles d'accueil</i>	<b>22</b>
Nombre FWB	<b>20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>

**Répartition des jeunes par Nationalité :**

<b>NATIONALITE</b>	<b>2017</b>
Soudan	64
Afghanistan	31
Ethiopie	26
Maroc	19
Erythrée	11
Egypte	10
Algérie	7
Guinée	5
Albanie	5
Iraq	3
Ouganda	2
Togo	2
Kosovo	2
Tunisie	2
Mauritanie	2
Cote d'Ivoire	1
Syrie	1
Cameroun	1

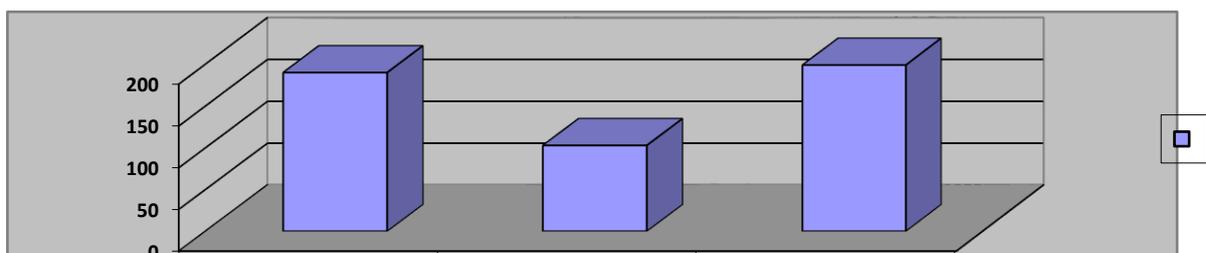
Mali	1
Lybie	1
Nigeria	1
Congo	1
Bulgarie	1
<b>Total</b>	<b>199</b>

Les jeunes hébergés en 2017 à Synergie14 sont de 23 nationalités différentes.

Les pays les plus représentés sont respectivement le Soudan, l’Afghanistan et l’Ethiopie.

Année	2015	2016	2017
Nombre Fedasil	136	77	60
Nombre FWB	14	18	20
Nombre Parc Maximilien et famille d'accueil	40	08	119
<b>Nombre total</b>	<b>190</b>	<b>103</b>	<b>199</b>

#### JEUNES ACCUEILLIS EN 2015 – 2016 - 2017

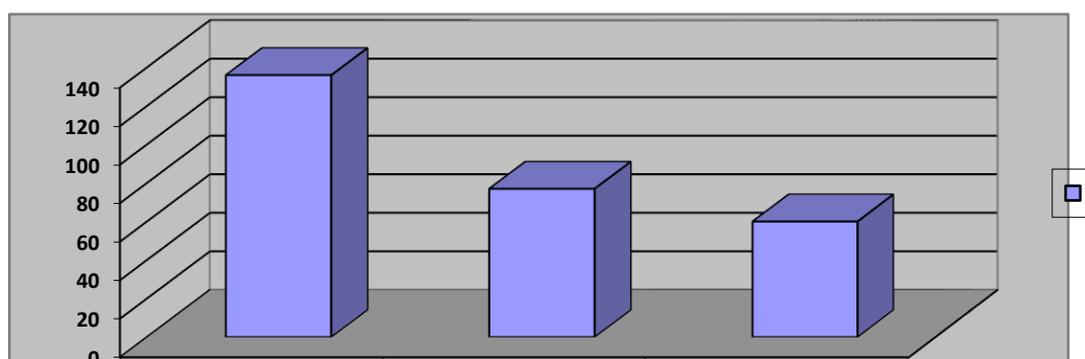


Le nombre de jeunes accueillis en 2017 en hausse même si les 119 des jeunes du parc

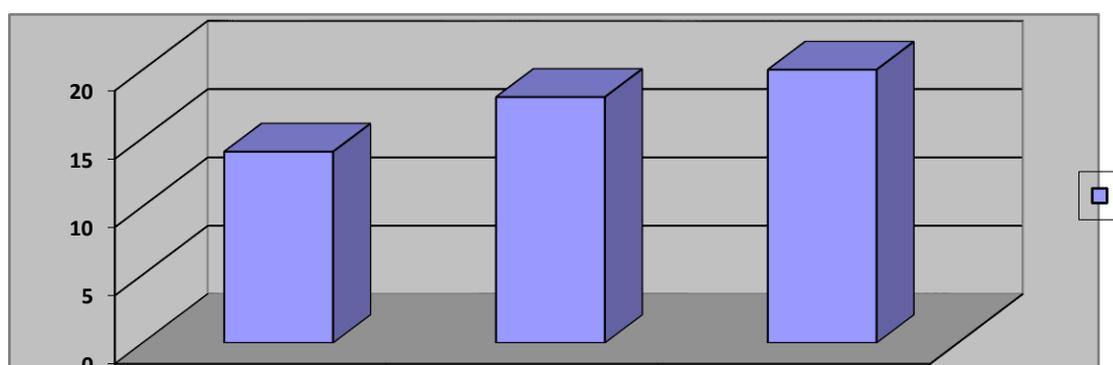
Maximilien et des familles ne sont pas tous arrivés à s'accrocher au dispositif d'accueil de FEDASIL car ils doutent de la possibilité d'être régularisé et préfèrent alors la débrouille ou la tentative d'exploration d'autres pays. L'augmentation du nombre de jeunes provenant du parc et de la rue s'explique notamment en raison de la collaboration avec Médecins du Monde et le HUB humanitaire de la gare du Nord, qui n'hésitent pas à orienter les MENA en urgence vers Synergie14.

Par contre, le nombre total de jeunes hébergés dans le cadre de Fedasil et Aide à la Jeunesse lui, a continué à diminuer, suivant la tendance amorcée en 2016.

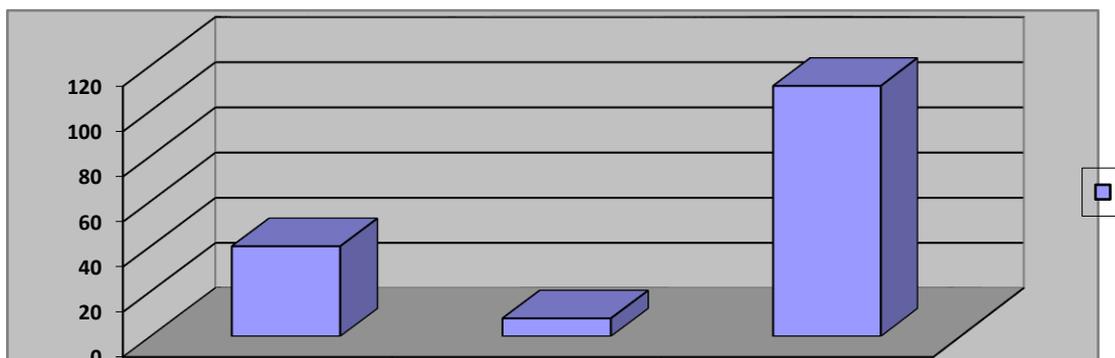
**JEUNES DU RESEAU FEDASIL PRIS EN CHARGE : 2015 – 2016 - 2017**



**JEUNES DE FWB PRIS EN CHARGE : 2015 – 2016 - 2017**



**JEUNES DU PARC MAXIMILIEN ET FAMILLES : 2015 – 2016 - 2017**

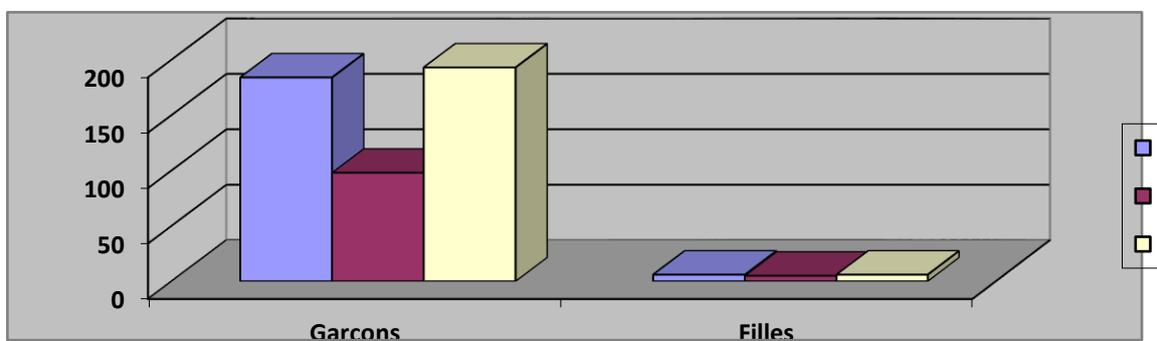


Synergie14 n'a accueilli qu'un Syrien en 2017, notamment car le flux a été géré par les autorités de telle sorte que les arrivants syriens bénéficient rapidement de la protection internationale, leur permettant ainsi une insertion plus rapide dans la société sans attendre longtemps en centre d'accueil.

**Répartition des jeunes par sexe :**

Année	Garçons	Filles	Total
2015	184	06	<b>190</b>
2016	98	05	<b>103</b>
2017	193	06	<b>199</b>

**Garçons et Filles : 2015 – 2016 - 2017**



Comme aux années précédentes, le public de Synergie14 est essentiellement masculin en 2017.

## **Relations avec le réseau**

Nous travaillons en collaboration étroite avec :

- Les mandants SAJ et SPJ
- Le service de tutelles et les tuteurs
- Les centres fédéraux
- El Paso
- Mentor Escale
- XL'J
- L'Association des Enseignants Bénévoles
- La polyclinique Astère Dothée (Ixelles)
- La dentiste Edith Mercier
- Des AMO
- L'école « Institut Saint Jean-Baptiste de la Salle - Sainte Trinité » (avenue de la couronne)
- Le délégué général aux droits de l'enfant
- La plate-forme Mineurs en Exil
- Emergence XL

## **Supervision et formation**

L'équipe s'inscrit dans une logique de formation continue que ce soit en interne (avec des exposés-débats sur des thématiques comme les droits de l'enfant, les procédures de régularisation, la résilience, l'école, l'adolescence, l'autonomie, les assuétudes, l'exil...) ou sous la direction d'un expert externe.

Les membres de l'équipe ont participé en 2017 à diverses formations individuelles et collectives ayant trait à la problématique de jeunesse et d'exil.

La formation continue en équipe sur les réglementations et actualités en politique migratoire sera pérennisée dans le souci d'orientation du jeune sur base d'un discours actuel et valide.

## Perspectives 2018

### **Par rapport à Fedasil :**

En 2015, des démarches ont été effectuées en vue de sécuriser et pérenniser le subside octroyé par Fedasil ; ce qui a permis de doubler le subside Fedasil et surtout de faire de Synergie14, un partenaire à part entière de Fedasil.

Des groupes cibles suivants ont été identifiés sur base de ce partenariat et sont orientés à Synergie14 par la cellule MENA de Fedasil.

- 1. Des jeunes sans perspectives de séjour en Belgique ou ceux dont le projet est précaire ou pas clair***
- 2. Des jeunes avec difficultés de comportement qui n'arrivent pas à se stabiliser en deuxième phase (surtout s'ils ont déjà fait l'objet d'un transfert disciplinaire) et/ou difficulté à la mise en autonomie***

Il s'agit des jeunes en time-out, des jeunes en relais/route vers un centre spécialisé et/ou des jeunes en relais/route vers l'autonomie

- 3. Des jeunes sans problématique spécifique identifiée mais pour lesquels Fedasil a besoin d'une observation extérieure afin de l'orienter à la place la plus adaptée à l'intérieur de Fedasil***

Perspective 2018 : Fedasil plafonne depuis 2016, son intervention à 94% du montant que confère la convention signée avec Fedasil. Il faudra juguler à partir de 2018, la perte de 10.000€ de subside occasionnée par cette limitation quitte à étendre à nouveau, la possibilité d'accueillir des jeunes MENA à partir des centres fédéraux, croix-rouge et services de tutelles et non plus seulement à partir d'une cellule plus filtrante qu'est la cellule MENA de Fedasil.

### **Par rapport à la FWB :**

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a agréé « Synergie14 » comme service organisant un Projet Pédagogique Particulier (PPP) à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il s'agit là d'une reconnaissance durable de la grande qualité du projet de Synergie14.

***Mission du service en tant que PPP***

- Organiser un accueil et un accompagnement psycho-social et éducatif individualisé pour des jeunes mineurs d'âge avec des problématiques liées à l'exil se trouvant en situation de danger ou de difficulté qui nécessitent une aide immédiate. L'aide peut se faire dans le lieu de vie du jeune (logement autonome, famille, institution d'hébergement du jeune) ou nécessiter un hébergement dans les locaux de Synergie14.
- Contribuer à l'élaboration de programmes d'accompagnement pouvant être mis à l'œuvre à l'issue de la prise en charge du jeune par notre service.

**Perspective 2018 :** Notre objectif pour les prochaines années, est d'obtenir une revalorisation du budget octroyé par l'Aide à la Jeunesse conformément aux critères de financement de l'Aide à la Jeunesse. Le préalable pour cela est de disposer des locaux conformes à l'évolution et aux ambitions de Synergie14. Ce projet couvrira les années 2018/2019.

**Par rapport à la Cocof :**

En 2017 encore, la Cocof a soutenu l'ASBL, en reconnaissant ses missions d'information et de guidance pour les familles bénévoles accueillant des MENA ainsi qu'en tant que soutien aux acteurs engagés auprès des MENA du Parc Maximilien.

Les MENA dits primo-arrivants ont ainsi pu, avec ces familles, venir poser leurs questions à Synergie14, mais aussi être hébergés pour quelques nuits afin d'offrir un moment de décompression tant à la famille qu'au jeune. Durant ces moments, le jeune se pose, et l'équipe cherche à mobiliser ses ressources (contacts avec la famille) tout en informant le jeune, afin que ce dernier comprenne ses chances et possibilités avant de choisir la suite de son parcours. Certains accueillants hébergent jusqu'à 3 ou 4 MENA à la fois, parfois avec des adultes, et peuvent rencontrer des difficultés tant organisationnelles que personnelles. Il est primordial qu'ils puissent appeler à tout moment l'ASBL afin d'obtenir des conseils, mais aussi des informations valides et actualisées concernant les procédures et les possibilités qui s'offrent aux MENAS.

Perspectives 2018 : L'équipe a pu constater la désinformation qui se répandait peu à peu, faute de coordination aguerrie autour des aidants du parc. Lors de concertations « MENA »

auxquelles participent des nombreux acteurs tels que Fedasil, le DGDE, le service des tutelles, la plateforme Mineurs en Exil, l'OE, les informations sont régulièrement mises à jour. Synergie14 est présente en tant qu'ASBL active tant dans l'accueil que l'information des MENA et des bénévoles. Loin d'être réglée, la problématique des mineurs « de passage » à Bruxelles semble s'ancrer un peu plus, et la politique de panique menée actuellement à leur rencontre rend indispensable la présence d'acteurs bénéficiant d'une certaine indépendance, en marge du système d'accueil classique qui suscite une grande méfiance.

**Plus généralement, nous prospecterons en 2018**, de nouveaux subsides afin de trouver une solution structurelle au déficit creusé à partir de 2016 (du fait entre autres, de la prise en compte à partir de 2016, des heures de nuit et week-end dans le traitement des salaires des éducateurs et du gap de 10.000€ générés chaque année par la limitation à 94% du financement de Fedasil.

Ces nouveaux subsides faciliteront le projet de « migration » de l'Asbl vers de nouveaux locaux en 2019 afin de coller aux ambitions et à l'évolution de Synergie14.

### **Conclusion**

L'année 2017 confirme une relative stabilisation du flux d'arrivées de migrants dans le système d'accueil, tout en mettant en évidence une frange « délaissée » par les pouvoirs publics belges, en raison de la politique menée par le gouvernement actuel. Les initiatives citoyennes, en parallèle de Fedasil, se sont démultipliées et spécialisées, au point qu'aujourd'hui un vaste réseau incluant des organisations professionnelles s'active autour des mineurs qui n'entrent pas dans le système. Synergie14 en fait partie.

L'équipe a également connu quelques changements : le départ de la psychologue, de 2 éducateurs et le départ pour congés-maternité de l'assistante sociale.

2018 sera propice à la recherche de nouveaux partenaires désireux de soutenir financièrement l'ASBL, mais également de préparer la transition, tant au niveau de la direction qu'au niveau immobilier puisque Synergie14 est résolue à changer de locaux prochainement.